

28.09.2001 - 12:02 Uhr

Pro Infirmis se retire de l'Expo 02

Zurich (ots) -

Pro Infirmis Suisse, la plus grande organisation suisse pour les personnes handicapées, se retire de l'Expo 02. Cette décision s'est imposée aux responsables de l'organisation par le manque de clarté du projet "Respect village", auquel devait participer Pro Infirmis, et la prise en compte très insuffisante des besoins des personnes handicapées au sein de l'Expo 02.

Après des mois de tergiversations, une grande confusion règne encore dans la préparation de l'Event "Respect Village". Sans compter que son financement reste totalement aléatoire. Pro Infirmis a ainsi pris la décision difficile de mettre un terme à sa collaboration. Pro Infirmis avait en effet l'intention de participer à cet Event en mettant sur pied un parcours d'expérimentation de "situations" de handicap. Sous une forme ludique, ce parcours avait pour objectif de sensibiliser les visiteurs de l'exposition aux discriminations et aux obstacles auxquels sont confrontées les personnes handicapées au quotidien. Ce projet n'avait du reste rencontré qu'un soutien très mitigé de la part des responsables de l'Expo.

D'autre part, la direction de l'Expo 02 vient d'annoncer que les différents sites ne seraient pas entièrement accessibles pour des raisons financières. Pour les personnes qui vivent avec un handicap en Suisse, c'est un véritable affront.

Pour Pro Infirmis, il est inacceptable qu'une exposition nationale, se voulant vitrine de la Suisse du 21e siècle, ne garantisse pas l'accessibilité et l'utilisation de ses installations à tous les citoyens et citoyennes suisses, quel que soit leur handicap. De fait, la direction de l'Expo ne fait que perpétuer les préjugés dont sont victimes les personnes handicapées. Ce manque de considération des besoins des personnes handicapées ne fait que renforcer l'exclusion. Il s'agit d'une forme de discrimination, en contradiction flagrante avec le principe d'égalité inscrit dans la Constitution fédérale. (Art. 8 Cst. " Nul ne doit subir de discrimination ... du fait d'une déficience corporelle, mentale ou psychique." ... "La loi prévoit des mesures en vue d'éliminer les inégalités qui frappent les personnes handicapées.")

Contact:

Pro Infirmis Suisse
M. Raphaël de Riedmatten, porte-parole romand
Tél. +41 1 388 26 11
Internet: www.proinfirmis.ch